Formulaire - demande d'un congé spécial

JURA LE CH
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Service de l'enseignement

Section scolarité et droit Type de documents : Formulaire Mise à jour : 01.10.2024

Art. 93 de l'ordonnance scolaire (OS, RSJU 410.111)

- ¹Chaque élève peut bénéficier, sans justification, de deux demi-journées de congé au maximum par année scolaire. Les parents et l'élève pourvoient eux-mêmes au rattrapage des leçons manquées. Le Département arrête les directives nécessaires.
- 1 bis Un congé spécial peut être octroyé à un élève pour des motifs justifiés.
- ² Le représentant légal de l'élève doit présenter une demande de congé écrite et motivée à la direction, en principe un mois à l'avance.
- ³La direction est compétente pour octroyer les congés d'une durée allant jusqu'à cinq jours. Pour les congés excédant cette durée, la compétence est dévolue au Service de l'enseignement.

Directives internes du Service de l'enseignement : un congé exceptionnel peut être accordé, notamment

- : en cas d'impossibilité, pour des raisons professionnelles, de prendre des vacances à un autre moment ;
- pour permettre à l'élève de participer à des engagements culturels ou sportifs ;
- lors de visite à de la famille proche domiciliée à l'étranger ou lors d'un évènement familial extraordinaire.

La durée des congés accordés par cycle, soit de la 1 à la 4P, de la 5 à la 8P et de la 9 à la 11S, ne peut en principe être supérieure à huit jours au total.

Le congé doit être pris, dans la mesure du possible, **en prolongement d'une période de vacances scolaires, soit avant, soit après** (pas de possibilité de fractionner en prenant par exemple trois jours avant une période de vacances scolaires et cinq jours après).

Les deux demi-journées dont chaque élève peut bénéficier sans justification ne sont pas comprises dans ce congé.

Partie à remplir par les parents de l'élève concerné-e :

. Données concernant l'élève		
Nom:	Prénom :	
Date de naissance :	Degré scolaire :	
Cercle scolaire :	Enseignant-e titulaire ou de module :	

2. Données concernant les représentants légaux

(Si les parents ont des domiciles différents, noter les deux adresses)

Mère	Père
Nom, Prénom :	Nom, Prénom :
Adresse :	Adresse :
NPA et lieu :	NPA et lieu :
Tél. privé :	Tél. privé :
Tél. portable :	Tél. portable :
E-mail(s):	E-mail(s):

3. Den	nande de congé			
Date de de	ébut :	Date de fin :		
Un congé	exceptionnel de plus d'une jou	rnée a-t-il déjà été accordé ?	Oui	Non
	rmative, mentionner le cercle s et la durée des congés obtenus	scolaire qui a accordé le(s) congé : :	e(s), l' (les) an	née(s) concernée(s),
4. Mot	if principal de la deman	ide		
Annexe	s: lettre de motivatio attestations utiles	n écrite		
Date et sig	gnatures des parents (ou du re	présentant légal) :		
	Le dossier complet est à	retourner à la direction de l'éta	olissement sc	olaire

Formulaire – demande d'un congé spécial



Section scolarité et droit Type de documents : Formulaire Mise à jour : 01.10.2024

Partie à remplir par la Direction de l'école concernée à l'attention du Service de l'enseignement :

5. Direction d'école	du cercle scolaire concerné :
Préavis : Positif	☐ Négatif
Motivation :	
Annexe : relevé des congé	s déjà accordés
Dato et signature du/de la	Président-e :
Date et signature du/de la	rresident-e .
Le dossier complet est à r	etourner au Service de l'enseignement, route de Moutier 16, 2800 Delémont Tél. +41 32 420 54 10 / courriel : sen@jura.ch
Partie à remplir par le Se	rvice de l'enseignement (interne) :
6. Préavis	
Positif	☐ Négatif
Remarques à prendre en c	ompte dans la décision :
Date :	Visa :